Mairie d'Agonges
Arrondissement de Moulins
Département de l'Allier

PROCES VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative, sous la présidence de Monsieur Romain JUGE, Maire.

Etaient présents : M. Romain JUGE, M. François ENOUX, Mme Christelle DUBOIS, M. Alain METHENIER, M. Hervé DE PRAINGY, Mme Sophie LABBE, M. Bertrand SEVE, Mme Claire VIGNERON, M. Marius VIRLOGEUX.

Absent excusé : Mme Aurore BARRERE, Mme Jéhanne LELAURAIN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : M. Alain METHENIER

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV du 09 07 2026
2) Retrait de la délibération 31-2026
3) Taxe sur la vacance des logements d'habitation
4) Questions diverses

M. le Maire désigne comme secrétaire de séance M. Alain METHENIER.

M. le Maire demande à l'Assemblée son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la participation communale aux frais de transports scolaires. Le Conseil est d'accord.

1) Approbation du PV du 09 07 2026

M. le Maire revient sur le procès-verbal du 9 juillet 2026 et en fait lecture.

M. DE PRAINGY revient sur le travail de réflexion de l'aménagement de la place. La validation du mode opératoire et des premiers axes de travail n'est pas été mentionnée lors du dernier conseil.

VOTE :
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal du 9 juillet 2026 et ACCEPTE de noter dans ce procès-verbal la validation du mode opératoire et des axes de travail pour le projet d'aménagement de la place.

Délibération n° 44/2026

Proposition de mode opératoire du projet validé lors du conseil municipal du 09 juillet 2026

- Travailler avec un petit groupe de travail (Bertrand, Hervé, Alain, Marius, Bruno)
    - Pilote le projet
    - Fourni plusieurs options au conseil
    - Gère la communication et l'implication auprès des Agongeois
    - Propose une ou deux recommandations finales
    - Propose un montage du financement du projet et un calendrier
    - Suit la mise en œuvre du projet retenu

Valider les grandes étapes par le conseil Municipal

- Cahier des charges et cadre du projet
- Du plan de communication et de l'implication des Agongeois
- Choix du projet

Première étape Les points à valider entre nous lors du conseil (1), validé lors du conseil municipal du 09 juillet 2026

- Quel est le périmètre du projet ? (Place, tour de l'église, terrain derrière la salle des fêtes)

Décision : Place, église, salle des fêtes, Grand Rue entre les ralentisseurs, rue de la Cure et rue de la Locaterie Durot

- Choix du maintien des arbres ?

Décision : maintien des arbres sains, favoriser la végétalisation

- Quel sol pour la place (sol naturel, pavé, goudron ?)

Décision : sol naturel, possibilité d'avoir des pavés sur des zones de passage ainsi que quelques murets délimitant la place coté route – pas de parking sous les arbres

- Plan de circulation des véhicules et des parkings ?

Décision : double sens vers la mairie, maintenir un passage coté auberge bloqué en été.

- Quelles activités sur la place ? (Terrasse pour l'auberge, kioske pour l'évènementiel, boulodrome, jeux enfants).

Décision : terrasse et boulodrome ok, récupérer les idées auprès du Conseil et des Agongeois.

- Comment impliquer la population tout en restant efficace ? (Appel à idées, communication via la gazette, présentation publique du projet en fin de parcours).

Décision : faire cela en amont au travers de la Gazette, appel à idées (forme à définir)

2) <u>Retrait de la délibération 31-2026</u>

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que la Préfecture, et plus précisément du contrôle de légalité, a envoyé un courrier le 4 septembre 2026, indiquant que la

délibération n°31-2026 portant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église était entachée d'illégalité. En effet, le 1er avril dernier, le Conseil Municipal a consenti une délégation, en vertu de l'article L.2122-22-4° du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette délégation prévoit que le maire est chargé pour la durée de son mandat : *« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés et des accords-cadres concernant des travaux, des fournitures et services ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat supérieur à 7% lorsque les crédits sont inscrits au budget ».*

Dès lors, le Conseil Municipal n'était pas compétant pour délibérer sur le sujet et ne peut décider dans les domaines qui entrent dans le champ des compétences déléguées.

VOTE :

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le retrait de la délibération n°31-2026 sur le choix de l'architecte pour les travaux de rénovation de l'Eglise.

Délibération n° 45/2026

3) Taxe sur la vacance des logements d'habitation

La Loi de Finances pour 2026 a créé à compter du 1er janvier 2027 la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) codifiée à l'article 1406 bis du Code général des impôts (CGI). La TVLH se substitue pour la taxation 2027 aux deux taxes existantes, à savoir la Taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue (+ de 50 000 habitants, loyers élevés) et la Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue (article 1407 bis du CGI).

Avec la TVLH, la distinction entre les zones tendues et non tendues perdure. Un décret sera publié prochainement pour fixer la liste des communes dites en zone tendue.
La TVLH est décorrélée de la taxe d'habitation sur les logements secondaires. Elle doit avoir un taux compris entre 1 et 50 %.
Pour être mise en place en 2027, il faut délibérer sur son instauration avant le 1er octobre 2026.
Cette taxe permettrait d'inciter les propriétaires de logements vacants de réaliser des travaux pour une location ou de mettre le logement vacant en vente afin que de nouvelles familles s'installent dans la commune.

VOTE :

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Son taux sera voté lors du vote du budget en 2027.

Délibération n° 46/2026

4) Participation communale aux frais des transport scolaires

Lors de la dernière réunion de la commission sociale du 18 juillet 2026, il a été évoqué la participation communale aux frais liés aux transports scolaires. Depuis 2025, les transports scolaires sont payants pour les élèves du secondaire. Cette année, l'inscription coûte 130€. La commune souhaite aider les familles en versant une participation pour chaque élève du collège ou du lycée sur présentation d'un justificatif de domicile, du justificatif de paiement, d'un RIB et du titre de transport. Dossier à déposer en mairie jusqu'au 30 novembre 2026.

VOTE :
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la participation communale aux frais de transports scolaires à la hauteur de 30€ sur présentation de justificatifs.

Délibération n° 47/2026

5) Questions diverses

- **Com com Enercoop**

L'étude de faisabilité, initiée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais avec la participation d'Enercoop, recommande à la commune de passer en phase 2 pour le site de la décharge. Le projet étant de savoir s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques afin que leur production d'énergie puisse alimenter les bâtiments communaux. L'étude de faisabilité conclue à l'intérêt de poursuivre le travail d'étude sur cette parcelle avec une puissance potentielle de 800kWc.

- **LDG**

Christelle et Audrey ont travaillé sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) et ont envoyé une saisine au Comité Social Territorial. L'avis du CST sera rendu courant octobre.
Les lignes directrices de gestion sont obligatoires. Elles permettent à la commune d'avoir une vision sur 6 ans en termes de recrutement, départ à la retraite, promotion interne ou de formation des agents.

- **Rencontre DGFIP**

Le Conseiller aux Décideurs Locaux, M. Richoilley, est venu en mairie rencontrer Romain et Bertrand pour faire le point sur la situation financière et comptable de la commune. La situation financière de la commune est tout à fait satisfaisante, du fait que toutes les subventions pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente ont été perçues et que la TVA payée en 2024 pour les travaux de la MAM et de la salle polyvalente a été reversée en 2026.

Il a indiqué que la masse salariale de la commune est un peu élevée par rapport aux communes de la même strate. Enfin il préconise de travailler par phase pour les travaux de rénovation de l'église afin de ne pas surcharger la section d'investissement.

- **Rencontre Conseil Départemental pour l'aide aux communes**

Mme GRULOOS, Gestionnaire des aides aux territoires au sein du Conseil départemental de l'Allier est venue rencontrer M. le Maire le 15 septembre dernier. Elle a expliqué que les dispositifs d'aides départementales vont évoluer en 2027. Chaque commune devra présenter 3 à 4 projets structurants pour le mandat, hors monuments historiques (le dispositif d'aide aux MH reste sans en connaître les nouvelles modalités). Si la commune ne présente pas de projets structurants, le Conseil Départemental versera une subvention de 50 000€ à 60 000€ pour la durée du mandat. Les projets structurants ne concerneront pas la voirie ni la réfection de logements communaux.

- **Calendrier réunion**

- Assemblée Générale des Joyeux bouffons d'Gonges le dimanche 4 octobre, Sophie représentera la commune.
- PLUI :
- 12 octobre (horaires et lieu à confirmer) : atelier sur l'urbanisme favorable à la santé, dans le cadre du PLUi
- Du 3 au 7 novembre : itinérance du bus de la concertation
- 5 novembre 19h (lieu à confirmer) : atelier de travail avec les agriculteurs – prévu initialement en juin.

- **Maison Tissopin**

M. le Maire souhaite connaître la position du Conseil sur l'éventuel achat de la maison mise en vente au 15 route des Bouchereux. L'Assemblée délibérante se laisse un temps de réflexion.

- **Téléthon**

M. le Maire souhaite savoir s'il y a des associations qui proposent une animation en faveur du Téléthon. A priori aucune association ne s'est positionnée sur une manifestation en faveur du Téléthon.

- **Reprise Routes ADN**

Un devis a été réalisé par l'entreprise ADN pour reboucher les fentes et les nids-de-poule sur l'ensemble des routes communales. Le devis s'élève à 14 352€ TTC. Les crédits sont inscrits au BP 2026. La reprise des routes communales sera beaucoup moins onéreuse que la réfection totale des routes.

- **Gazette**

Plusieurs retours positifs de la nouvelle édition de la gazette, notamment sur les portraits. Il faudra juste faire attention pour les prochaines éditions de bien anticiper l'impression et la distribution avant les évènements notifiés dans la gazette.

- **MAM**

La nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles va bientôt rouvrir. La PMI a validé le partage en 2 de l'espace extérieur. La MAM aura un accès extérieur et un espace privé dans l'aire de jeux. L'autre partie sera ouverte à tous les enfants.

- **Visite Sénateur Rojouan**

Le Sénateur Rojouan est venu en mairie le lundi 21 septembre dans le cadre de la campagne des Sénatoriales. M. le Maire était accompagné de François et d'Aurore. L'échange a duré 1h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50